



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/1/Add.1  
19 février 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante et unième réunion  
Montréal, 19 – 23 mars 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques d'ouverture du Président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation**

**(a) Adoption de l'ordre du jour**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/1: contient l'Ordre du jour provisoire de la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait adopter l'Ordre du jour de la réunion sur la base de l'Ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/1/Add.1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**(b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

**3. Activités du Secrétariat**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/2: contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le document comprend des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 50<sup>e</sup> réunion et sur les préparatifs pour la 51<sup>e</sup> réunion. Il contient aussi des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Questions à traiter:

- Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

**4. État des contributions et des décaissements**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/3: contient des renseignements sur l'état du Fonds au 16 février 2007, selon les livres du Trésorier. À la date en question, le solde du Fonds s'élevait à 45 368 160 \$US, compte tenu de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 50<sup>e</sup> réunion inclusivement. Le solde du Fonds a été mis à jour par le Trésorier pour refléter les nouvelles contributions versées par les Parties.

Questions à traiter :

- Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note avec satisfaction du nouveau et plus édifiant rapport sur l'état des contributions et des décaissements présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/3 et qui fournit de plus amples informations sur les billets à ordre;
- b) Prendre note avec inquiétude que le taux de 3,15% sur les paiements des contributions annoncées à cette première réunion de l'année est beaucoup plus bas que les 8,85% de 2006, les 7,82% de 2005 et les 6,34% de 2004; et
- (c) Demander instamment une fois de plus à toutes les Parties de payer en totalité et le plus tôt possible leurs contributions au Fonds Multilatéral.

## **5. Révision de la politique sur les billets à ordre (suivi de la décision 50/44 (c))**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/4: présente une revue de l'historique et de la situation actuelle quant aux billets à ordre au sein du Fonds Multilatéral

### Questions à traiter:

- Difficultés de trésorerie liées au fait que certains pays contributeurs n'autorisent par l'encaissement accéléré des billets à ordre.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur la revue de la politique des billets à ordre du Comité exécutif, demandé par la décision 50/44(c);
- b) Rappeler le paragraphe 180 du Rapport de la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif dans lequel le Trésorier a attiré l'attention du Comité sur la réticence des agences d'exécution à accepter les billets à ordre qui ne peuvent pas être encaissés sur demande, compte tenu des accords existants conclus entre le Comité exécutif et les agences d'exécution sur l'acceptation des billets à ordre;
- c) Encourager les Parties à payer leurs contributions en argent comptant, afin de permettre aux agences d'exécution d'éviter les retards dans la mise en oeuvre des projets; et
- d) Demander aux Parties qui continuent à utiliser les billets à ordre de faire preuve de souplesse en approuvant les demandes du Trésorier pour l'encaissement accéléré de leurs billets à ordre, ce qui permettrait d'atténuer les problèmes de trésorerie.

## **6. Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/5: contient les renseignements soumis par les agences d'exécution sur les projets achevés avec solde, les remboursements des fonds provenant des projets annulés, d'autres ajustements dans les projets et des demandes de transfert de projets.

### Questions à traiter:

- Les agences d'exécution reversent 202 668 \$US plus des frais d'appui de 24 678 \$US;
- La demande de transfert du projet sur les refroidisseurs à Cuba (CUB/REF/47/DEM/35) du Canada au PNUD;
- Les ressources totales disponibles pour la 51<sup>e</sup> réunion; et
- La communication de la Banque Mondiale sur les soldes provenant des tranches achevées des accords pluriannuels.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- a) Prendre note du rapport sur les soldes des projets et la disponibilité des ressources contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/5;
- b) Prendre note du montant net des fonds reversés par les agences d'exécution multilatérales à la 51<sup>e</sup> réunion au titre des soldes des projets et totalisant 206 668 \$US dont 115 285 \$US provenant du PNUD, 755 \$US du PNUE, 58 499 \$US de l'ONUDI et 32 129 \$US de la Banque Mondiale;
- c) Prendre note du montant net des coûts d'appui reversés par les agences d'exécution multilatérales à la 51<sup>e</sup> réunion au titre des soldes des coûts d'appui de projets et totalisant 24 678 \$US dont 14 058 \$US provenant du PNUD, 44 \$US du PNUE, 6 399 \$US de l'ONUDI et 4 177 \$US de la Banque Mondiale;
- d) Prendre note des soldes détenus par les agences d'exécution pour des projets achevés depuis plus de deux ans d'un total de 3 077 442 \$US, les coûts d'appui en sus. Ce montant se répartit ainsi qu'il suit : 408 173 \$US plus coûts d'appui en sus provenant du PNUD, 868 125 \$US plus coûts d'appui en sus du PNUE, 1 562 328 \$US plus coûts d'appui en sus de l'ONUDI et 238 816 \$US plus coûts d'appui en sus de la Banque Mondiale;
- e) Approuver le transfert du Canada au PNUD, de 196 871 \$US et de 17 718 \$US représentant les coûts du projet et les coûts d'appui respectivement, pour le projet relatifs aux refroidisseurs à Cuba (CUB/REF/47/DEM/35), et réduire le montant des contributions bilatérales du Canada en conséquence;
- f) Prendre note du montant de 45 377 042 \$US (à mettre à jour lors de la réunion) mis à la disposition du Comité exécutif pour les approbations à la 51<sup>e</sup> réunion; et
- g) Demander à la Banque Mondiale, de concert avec les autres agences d'exécution, de soumettre un rapport sur les soldes provenant des tranches achevées des accords pluriannuels.

**7. Plans d'activités de 2007-2009**

**(a) Plan d'activités général du Fonds Multilatéral**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/6: constitue une récapitulation des plans d'activités des agences d'exécution et des agences bilatérales pour la période 2007-2009. Le document traite notamment de l'importance accordée dans les plans d'activités, aux besoins identifiés dans le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour 2007-2009 mis à jour suite à la 50<sup>e</sup> réunion, ainsi que de la perspective de conformité. Il examine également les activités prévues ainsi que les indicateurs d'efficacité et conclut sur un examen des priorités pour la période triennale 2006-2008. Le document se termine avec des observations et des recommandations.

Questions à traiter:

- Priorités de la période triennale 2006-2008 pour les 61 millions \$US dans les activités non directement requises pour la conformité aux mesures de réglementation jusqu'en 2010;
- Retrait ou maintien de toutes activités non prioritaires dans les plans d'activités de 2007-2009; et
- Élaboration de nouvelles directives sur les surcoûts admissibles au financement pour les activités sur les HCFC.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Prendre note du plan d'activités général 2007-2009 du Fonds Multilatéral contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/6;
- (b) Examiner les priorités pour les 61 millions \$US dans les activités non requises pour la conformité, conformément au modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile axé sur la conformité pour 2007-2009 suivant les catégories suivantes identifiées dans la décision 50/6 :
  - i) Financement supplémentaire non inclus dans le budget actuel;
  - ii) Lutte contre le commerce illégal;
  - iii) Destruction des SAO;
  - iv) Gestion des halons;
  - v) Activités sur les HCFC;
  - vi) Projets d'investissement dans les HCFC;
  - vii) Élimination accélérée du bromure de méthyle;
  - viii) Bromure de méthyle : projets ne portent pas sur les investissements;
  - ix) Inhalateurs à doseur;
- (c) Décider si des activités prévues dans les plans d'activités de 2007-2009 des agences d'exécution devraient être maintenues, retirées, anticipées ou retardées;
- (d) Envisager l'élaboration de nouvelles directives sur les surcoûts admissibles au financement pour les activités relatives aux HCFC; et
- (e) Demander instamment aux agences bilatérales et aux agences d'exécution d'accroître leurs efforts pour mettre en oeuvre les projets approuvés afin de faciliter la réalisation de l'objectif 2007 de réduction des substances réglementées,

soulignant que l'élimination de 35 945 tonnes PAO avait été prévue pour 2007 dans le cadre des projets approuvés.

**(b) Plans d'activités des agences d'exécution**

**(i) Agences bilatérales**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/7: présente les plans d'activités des agences bilatérales pour 2006-2008. Les gouvernements d'Australie, du Canada, de France, d'Allemagne, d'Italie et du Japon ont fourni des informations sur leurs activités bilatérales prévues pour la période 2007/2009

Questions à traiter:

- La valeur et les activités du plan d'activités de l'Allemagne, avec référence aux projets en Inde et en République islamique d'Iran; la proposition de l'Allemagne de reporter le paiement de sa tranche annuelle de 2008 à la première réunion de 2009;
- Chevauchement possible des activités du Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) prévues par l'Allemagne en Angola et celles des autres agences d'exécution; et
- Le projet sur le solvant de CFC-113 dans le plan d'activités de l'Italie.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Prendre note avec appréciation des plans d'activités 2007-2009 sur la coopération bilatérale soumis par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Japon et contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/7, sous réserve des discussions des Parties sur le réapprovisionnement des fonds après la période triennale 2006-2008,
- (b) Demander l'approbation de l'Inde et de la République islamique d'Iran pour la procédure proposée en vue d'intégrer les activités qui actuellement dépassent la contribution bilatérale allemande et qui font partie de son plan d'activités de 2007 et 2008;
- (c) Demander à l'Allemagne de soumettre à la 51<sup>e</sup> réunion, un rapport sur les domaines de chevauchement possible avec les activités des plans d'activités des autres agences, et prendre note des informations fournies le cas échéant;
- (d) Décider, à la lumière de la décision 35/57, s'il faudrait ou pas maintenir le projet sur le solvant de CFC-113 pour la République démocratique du Congo qui fait partie du plan d'activités de l'Italie.

**(ii) PNUD**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/8: contient un résumé du plan d'activités 2007-2009 du PNUD, ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce plan.

Questions à traiter:

- Projets globaux d'échange d'informations sur le bromure de méthyle;
- Stratégies sur les Inhalateurs à doseur;
- Chevauchement possible avec les activités des autres agences; et
- Indicateurs d'efficacité.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Approuver le plan d'activités 2007-2009 du PNUD contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/8, sous réserve de la décision des Parties sur le réapprovisionnement des fonds pour l'année 2009 et au-delà, tout en prenant note que cette approbation du plan n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient, ni de leurs niveaux de financement, et s'applique aux modifications apportées à l'issue de l'examen des activités suivantes :
  - (i) Retrait du projet global d'échange d'informations sur le bromure de méthyle;
  - (ii) Dépendant de l'issue des discussions sur le document relatif à “ *Options permettant de traiter la situation des pays mentionnés dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties* (Suivi de la décision 49/33) » (UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/39) :
    - (a) Retrait de la préparation du projet sur les stratégies de transition pour les inhalateurs à doseur;
    - (b) Maintien des stratégies sur les inhalateurs à doseur dans les PGEF approuvés avant la 45<sup>e</sup> réunion et dans tous les autres lorsque le besoin est dûment prouvé et documenté conformément à la décision 45/54(e);
- (b) Demander au PNUD de présenter à la 51<sup>e</sup> réunion un rapport sur les domaines de chevauchement possible avec les activités des plans d'activités des autres agences et de prendre note des informations fournies le cas échéant; et
- (c) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD présentés dans le Tableau 2 des observations du Secrétariat contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/8, tout en fixant un objectif de 45 pour le nombre de

programmes annuels des accords pluriannuels approuvés et un objectif de 20 pour les activités-repères achevées dans les accords pluriannuels.

**(iii) PNUE**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/9: contient un résumé du plan d'activités du PNUE pour 2007-2009 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce plan.

Questions à traiter:

- Étude sur l'utilisation des instruments économiques pour fournir un financement à long terme pour l'élimination durable;
- Renforcement des capacités des enseignants en matière de protection de l'ozone;
- Initiative douanes vertes;
- Analyse des technologies des HCFC;
- Réseau régional du Projet régional d'aide aux petites entreprises (Suite à une mise à jour par le PNUE sur la situation d'un financement suédois potentiel);
- Gestion à long terme des banques de halons;
- Bromure de méthyle : Projets ne portant pas sur des investissements;
- Activités sur les inhalateurs à doseur;
- Chevauchements possibles; et
- Indicateurs d'efficacité

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Approuver le plan d'activités 2007-2009 du PNUE contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/9, sous réserve de la décision des Parties sur la réapprovisionnement des fonds pour l'année 2009 et au-delà, tout en prenant note que l'approbation du plan n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement, et s'applique aux modifications apportées à l'issue de l'examen des activités suivantes:
  - (i) Étude de l'utilisation des instruments économiques pour fournir le financement à long terme pour l'élimination durable;
  - (ii) Renforcement des capacités des enseignants en matière de protection de l'ozone;
  - (iii) Initiative douanes vertes
  - (iv) Analyse des technologies des HCFC;
  - (v) Réseau régional de Projet régional d'aide aux petites entreprises (Suite à une mise à jour par le PNUE sur la situation d'un financement suédois potentiel);



- (vi) appui intégré pour la gestion à long terme des banques de halons à la lumière des décisions 18/22, 44/8, et 47/10, et services sur les halons actuellement offerts à travers le programme du plan d'action pour la conformité (PAC) ;
  - (vii) Retrait des projets de bromure de méthyle ne portant pas sur des investissements et non requis pour la conformité, en l'absence de coordination en profondeur entre le PNUD, le PNUE et l'ONUDI sur ces activités;
  - (viii) Maintien des stratégies sur les inhalateurs à doseur pour les pays dont les PGEF ont été approuvés avant la 45<sup>e</sup> réunion et pour tous les autres, lorsque le besoin est dûment prouvé et documenté conformément à la décision 45/54(e).
- (b) Demander au PNUE de présenter à la 51<sup>e</sup> réunion un rapport sur les domaines de chevauchement possible avec les activités des plans d'activités des autres agences, et de prendre note des informations fournies le cas échéant; et
  - (c) Approuver les indicateurs d'efficacité et les objectifs du PNUE présentés dans les Tableaux 2 et 3 des observations du Secrétariat contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/9, tout en fixant un objectif de 35 pour le nombre des programmes annuels des accords pluriannuels devant être approuvés, un objectif de 42 pour le nombre de projets individuels approuvés et un objectif de neuf pour les activités-repères achevées/niveaux des substances appauvrissant la couche d'ozone réalisés dans le cadre des accords pluriannuels.

**(iv) ONUDI**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/10: contient un résumé du plan d'activités de l'ONUDI de 2007-2009 ainsi que les recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce plan.

Questions à traiter:

- Projet de destruction des SAO dans les plans d'activités de 2007 et de 2008;
- Enquêtes sur les HCFC dans le plan d'activités de 2007;
- Projet d'investissement HCFC dans le plan d'activités de 2008;
- Activités sur le bromure de méthyle;
- Stratégies sur les inhalateurs à doseur;
- Faible utilisation du bromure de méthyle dans les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague;
- Chevauchement possible avec les activités des autres agences; et
- Indicateurs d'efficacité.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Approuver le plan d'activités de 2007-2009 de l'ONUDI contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/10 sous réserve de la décision des Parties sur le réapprovisionnement des fonds pour l'année 2009 et au-delà, tout en prenant note que l'approbation du plan n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement, et s'applique aux modifications à l'issue de l'examen des activités suivantes:
  - (i) Retrait des projets sur la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone des plans d'activités de 2007 et de 2008;
  - (ii) Retrait du plan d'activités de 2007, des enquêtes sur les HCFC et retrait du plan d'activités de 2008, des projets d'investissement sur les HCFC;
  - (iii) Maintien des projets sur le bromure de méthyle non requis pour la conformité à condition que le pays s'engage à faire progresser considérablement l'élimination du Bromure de méthyle avant 2015, conformément à la décision 48/8;
  - (iv) Dépendant de l'issue des discussions sur le document relatif à "Options permettant de traiter la situation des pays mentionnés dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties (suivi de la décision 49/33) » (UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/39), maintien des stratégies sur les inhalateurs à doseur pour examen, pour les pays dont les PGEF ont été approuvés avant la 45<sup>e</sup> réunion et pour tous les autres, lorsque le besoin est dûment prouvé et documenté conformément à la décision 45/54 (e);
  - (v) Retrait des activités sur les HCFC en Chine, du projet sur la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone en Indonésie et du projet d'élimination dans les inhalateurs à doseur au Pakistan;
- (b) Demander aux agences d'exécution d'étudier les besoins en ce qui concerne les activités sur le bromure de méthyle des pays à faible volume de consommation de cette substance, dans le cadre de la préparation des PGEF de ces pays, compte non tenu de leur situation en ce qui concerne la ratification de l'Amendement de Copenhague;
- (c) Demander à l'ONUDI de soumettre à la 51<sup>e</sup> réunion un rapport sur les domaines de chevauchement possible avec les activités des plans d'activités des autres agences et de prendre note des informations fournies le cas échéant; et
- (d) D'approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI présentés dans le Tableau 2 des observations du Secrétariat du Fonds contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/10, tout en fixant un objectif de 32 pour le nombre de programmes annuels d'accords pluriannuels approuvés, un objectif de 44 pour le nombre de projets individuels approuvés, un objectif de 20 pour les

activités-repères achevées/niveaux de SAO réalisés dans le cadre des accords pluriannuels et un objectif d'élimination pour les projets individuels de 346,2 tonnes PAO en 2007.

**(v) Banque Mondiale**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/11: contient un résumé du plan d'activités de 2007-2009 de la Banque Mondiale ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce plan.

Questions à traiter:

- Analyse de la destruction des SAO;
- Analyse des technologies des HCFC;
- Élimination accélérée de la production de CFC en Argentine;
- Transfert au PNUD du projet sur la consommation des halons au Chili; et
- Indicateurs d'efficacité.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Approuver le plan d'activités de 2007-2009 de la Banque Mondiale contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/11, sous réserve de la décision des Parties sur le réapprovisionnement des fonds pour l'année 2009 et au-delà, tout en prenant note que l'approbation du plan n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement, et s'applique aux modifications apportées à l'issue de l'examen des activités suivantes:
  - (i) Analyse de la destruction des SAO;
  - (ii) Analyse des technologies des HCFC;
  - (iii) Élimination accélérée de la production de CFC en Argentine, projet soumis en 2007;
- (b) Transférer de la Banque Mondiale au PNUD, le projet d'élimination de la consommation des halons au Chili (CHI/HAL/42/TAS/156) au coût de 60 000 \$US, plus les frais d'appui de 4 500 \$US; et
- (c) Approuver les indicateurs d'efficacité de la Banque Mondiale présentés dans le Tableau 2 des observations du Secrétariat contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/11, tout en fixant un objectif de 19 pour le nombre de programmes annuels approuvés, un objectif de quatre pour les projets individuels approuvés et un objectif de 18 pour les activités-repères à achever.

## 8. Mise en oeuvre du programme

### (a) Surveillance et évaluation

#### (i) **Rapport final de l'évaluation des projets et des accords d'élimination du tétrachlorure de carbone**

Le Document UNEP/OzL.Pro/Excom/51/12: présente au Comité exécutif un résumé de quatre études de cas concernant les pays dotés de projets sur le CTC et ayant conclu des accords d'élimination. Le rapport présente la production et la consommation globales de CTC, ainsi que l'élimination réalisée dans les quatre pays visités et dans d'autres pays visés à l'Article 5. Le document donne suite à une étude théorique présentée à la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/15) et à la décision 48/15 qui en a résulté et qui a pris note de l'étude théorique, notamment des questions d'évaluation proposées et du plan de travail pour la deuxième phase de l'évaluation.

#### Questions à traiter:

- Élimination de CTC réalisée et situation de la conformité dans les pays visés à l'Article 5;
- Politiques et activités d'appui;
- Qualité de la communication, documentation vérification;
- Retards dans la mise en oeuvre;
- Durabilité et risques pour la conformité dans l'avenir; et
- Recommandations.

#### Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Prendre note des résultats présentés dans le rapport final de l'évaluation des projets d'élimination et accords sur le CTC (document UNEP//OzL.Pro/ExCom/51/12);
- (b) Demander à la Banque Mondiale et à l'administration d'état de la protection de l'environnement (SEPA) de rationaliser le système de communication et de vérification en Chine, en intégrant les programmes PA-1 et PA-2 dans un ensemble cohérent comprenant le rapport annuel sur la mise en œuvre, le rapport de vérification et le programme de travail;
- (c) Demander à la Chine, en collaboration avec le Secrétariat de l'Ozone, le Secrétariat du Fonds et la Banque Mondiale, de fournir des clarifications sur la production et la consommation de référence du CTC, et de soumettre un rapport à ce sujet à la 52<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, en ce qui concerne notamment les ajustements possibles requis pour les accords d'élimination PA-I et PA-II;
- (d) Demander aux agences d'exécution de mettre à jour les informations sur les

produits de remplacement du CTC, en particulier dans le secteur des solvants, en évitant d'utiliser les appellations commerciales et les solvants potentiellement carcinogènes;

- (e) Demander au PNUE d'organiser dans les réunions du réseau régional, des discussions sur les accords volontaires entre les pays exportateurs et importateurs du CTC pour permettre aux pays exportateurs d'exiger de leurs clients importateurs, avant les expéditions, les attestations de vérification de l'utilisation de leurs matières premières, ou de vérifier que leur permis d'importation est valide et conforme au système de quotas du pays importateur;
- (f) Recommander aux producteurs de CTC de l'Inde de prendre des précautions dans la gestion du CTC, en installant des équipements de destruction du CTC, si ce n'est pas encore le cas, au cas où les usines de production des matières premières - le chlorure d'acide de dichlorovinyle en particulier-, ne devraient pas se développer comme prévu ou pourraient être bloquées par un accroissement des importations du CTC;
- (g) Prendre en compte, lors des futures discussions sur le financement des projets de renforcement des institutions, de la nécessité de maintenir la surveillance et la vérification de l'ensemble de la production et de la consommation du CTC au-delà de 2010; et
- (h) Demander au Secrétariat du Fonds de transmettre par le biais du Secrétariat de l'ozone, le rapport final sur l'évaluation de projet et des accords sur l'élimination du CTC (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/12) au Groupe d'évaluation technique et économique (TEAP) afin qu'il puisse en tenir compte dans ses discussions futures sur les agents de transformation.

**(ii) Étude théorique sur l'évaluation de la gestion et de la surveillance des plans nationaux d'élimination**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/13: Cette évaluation a pour objectif de compléter celle effectuée sur les plans de gestion des frigorigènes (PGF) et les plans nationaux d'élimination (PNE) des pays à faible volume de consommation (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/12). L'étude se proposait d'impliquer les agences d'exécution et les agences bilatérales dans la préparation de l'évaluation, et d'obtenir la réaction du Comité exécutif sur les questions d'évaluation proposées et sur l'approche à utiliser. Dans un deuxième temps, l'évaluation suggère des études sur le terrain dans des pays à faible volume de consommation choisis.

Questions à traiter:

- Approche à utiliser pour l'étude théorique et les questions d'évaluation;
- Organisation institutionnelle, gestion et coordination des PNE;
- Élimination réalisée, rapport coût-efficacité, retards et durabilité;
- Planification et préparation des rapports pour les PNE;
- Directives et pratiques pour les rapports de vérification; et

- Questions d'évaluation amendées et approche pour les visites de terrain.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Prendre note de l'étude théorique sur l'évaluation de la gestion et de la surveillance des plans nationaux d'élimination contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/13, y compris les questions d'évaluation proposées et le programme de travail pour la deuxième phase d'évaluation.
- (b) **Questions relatives aux modes de surveillance et de communication dans les accords pluriannuels (suivi des décisions 49/6 (e) et 50/40)**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/14: a été préparé en réponse aux demandes faites par le Comité exécutif à ses 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> réunions de présenter cumulativement les données sur les progrès réalisés dans les programmes annuels de travail des accords pluriannuels et d'utiliser un formulaire standardisé pour les tableaux récapitulatifs.

Questions à traiter:

- Projet de tableaux récapitulatifs standardisés pour les accords pluriannuels; et
- Nouvelle procédure pour la surveillance des difficultés dans la mise en oeuvre des accords pluriannuels.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Prendre note du rapport sur les questions relatives à la surveillance et à la communication sur les accords pluriannuels contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/14; et
- (b) Décider que:
  - (i) Les difficultés de mise en oeuvre doivent être définies comme activités pour lesquelles aucun progrès n'a été observé lors de la revue des plans annuels de mise en oeuvre;
  - (ii) Les rapports périodiques sur les difficultés dans la mise en oeuvre des accords pluriannuels devront s'appuyer sur les recommandations faites lors de la revue des plans annuels de mise en oeuvre;
  - (iii) Dans les cas où les agences concernées ne s'accordent pas sur les rapports périodiques supplémentaires, le Comité exécutif tranchera sur la nécessité d'un rapport;
  - (iv) Les rapports périodiques devront être présentés dans le formulaire des projets indiquant les retards dans la mise en oeuvre, et devront être examinés au titre de ce Point de l'Ordre du jour; et

- (v) Les rapports périodiques devront être soumis jusqu'à ce que les progrès sur la question spécifique soient évalués ou jusqu'à la soumission du plan annuel de mise œuvre suivant.

**(c) Retards dans la mise en oeuvre de projets**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/15: contient une évaluation des progrès réalisés dans les projets identifiés comme ayant des retards dans leur mise en oeuvre, conformément aux décisions prises lors des réunions antérieures du Comité exécutif. Il examine les projets pour lesquels des rapports périodiques ont été demandés ainsi que ceux accusant du retard, dans les pays qui ont des problèmes de conformité. Le document traite aussi de la soumission tardive d'un rapport d'avancement annuel par une agence bilatérale. Il présente en outre un projet proposé pour une annulation éventuelle et examine l'impact de l'annulation d'un projet sur la conformité.

Questions à traiter:

- Achèvement du projet de la banque de halons en Inde;
- Accélération de la signature du document de projet en Bosnie- Herzégovine;
- Accélération de la mise en oeuvre du projet en Ouganda;
- Désignation d'un administrateur du Bureau de l'ozone et accélération des arrangements financiers pour ce Bureau en Libye;
- Annulation possible des projets de banque de halons et de mise à jour du programme de pays en Algérie;
- Choix de l'agence d'exécution pour le PGF en Côte d'Ivoire; et
- Annulation d'un atelier sur les solvants et les agents de transformation en Éthiopie.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

(a) Prendre note:

- (i) Avec appréciation des rapports périodiques sur les projets accusant des retards dans la mise en oeuvre soumis au Secrétariat par l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, le Japon et les quatre agences d'exécution ainsi que du rapport sur l'état des travaux soumis par la Suisse contenus dans le document sur les retards dans la mise en oeuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/15);
- (ii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution pourront prendre les mesures qui s'imposent sur la base des évaluations du Secrétariat (progrès, quelques progrès, ou aucun progrès) et faire rapport ou notifier les gouvernements et les agences d'exécution selon les cas;
- (iii) De l'achèvement de 19 projets sur les 66 considérés comme ayant des retards dans la mise en oeuvre;

- (iv) Que des lettres d'annulation éventuelle devront être produites pour les projets suivants:

Agence	Code	Titre du projet
France	SYR/REF/29/INV/48	Conversion de la technologie du CFC-11 à la technologie du HCFC-141b et de la technologie du CFC-12 à la technologie du HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Sarkisian Refrigerators, en République arabe syrienne
Banque Mondiale	THA/HAL/32/INV/134	Projet d'élimination finale du halon-1211 & du halon-1301 chez les fabricants et les fournisseurs de matériels d'incendie, par conversion aux produits de remplacement suivants : poudre ABC, CO <sub>2</sub> , HFC-227ea et gaz inertes en Thaïlande
PNUD	LIB/FOA/32/INV/08	Élimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de la mousse de polyuréthane souple à l'unité de Ben Ghazi, Jamahiriya arabe Libyenne

- (b) Adopter les objectifs et les échéances indiqués dans le tableau suivant:

Agence	Code	Titre du projet	Objectifs et échéances
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Assistance technique et en matière de politique pour le Kenya	Le processus de publication au journal officiel devra être achevé d'ici juin 2007
France	SYR/REF/29/INV/53	Conversion de la technologie du CFC-12 à la technologie du HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Shoukairi and Co., République arabe syrienne	L'équipement devra être installé avant la 53 <sup>e</sup> réunion

- (c) Accepter de classer les composantes du projet de la banque de halons pour l'Australie (IND/HAL/32/TAS/281) et le Canada (IND/HAL/32/TAS/278) comme achevées, étant entendu que l'Inde a pris l'engagement de ne pas importer de halon vierge et que les bénéficiaires du projet communiqueront à la Cellule de l'ozone, les informations sur les volumes de halon récupéré, recyclé et transformé, pour transmission au Comité exécutif, dans le cadre de la communication des données sur la mise en oeuvre des programmes;
- (d) Demander au gouvernement de Bosnie – Herzégovine d'accélérer la signature du document de projet, afin de permettre le démarrage du projet de renforcement des institutions (BHE/SEV/43/INS/19);
- (e) Demander au gouvernement de l'Ouganda d'accélérer la mise en oeuvre de son projet de renforcement des institutions (UGA/SEV/13/INS/02) approuvé en juillet 1994;



- (f) Demander au gouvernement de Libye de désigner un responsable de l'ozone et d'accélérer les arrangements financiers, afin que le projet de renforcement des institutions (LIB/SEV/32/INS/04) puisse progresser;
- (g) Demander au gouvernement d'Algérie de soumettre au Comité exécutif à la 52<sup>e</sup> réunion, un rapport périodique sur le projet de la banque de halons (ALG/HAL/35/TAS/51) ainsi que ses observations sur la mise à jour du programme de pays (ALG/SEV/43/CPG/60), en guise de contribution aux discussions sur l'annulation éventuelle de ces projets qui ont été achevés par l'agence d'exécution bilatérale;
- (h) Demander au gouvernement de France de soumettre à la 52<sup>e</sup> réunion, un rapport d'avancement global sur le PGF en République Centrafricaine (CAF/REF/34/TRA/8-9 et TAS/10-11), tel que requis par décision 31/48;
- (i) Demander au gouvernement de la Côte d'Ivoire d'indiquer une agence d'exécution de son choix pour la mise en oeuvre des projets sur son PGF (IVC/REF/24/TAS/10 et IVC/REF/37/TAS/16) et de son projet sur les refroidisseurs (IVC/REF/37/INV/17); et
- (j) Prendre note de l'annulation de l'atelier de formation et de sensibilisation dans les secteurs des solvants et des agents de transformation (CTC et TCA) en Éthiopie (ETH/SOL/45/TAS/15), en attendant la confirmation de l'accord du gouvernement éthiopien.

**(d) Retards dans la soumission des tranches annuelles**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/16: contient des informations sur les soumissions des tranches annuelles des accords pluriannuels, y compris les raisons des retards dans les soumissions.

Questions à traiter:

- Aucune.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Prendre note des informations sur les tranches annuelles des accords pluriannuels soumis au Secrétariat par la France, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque Mondiale et contenues dans le document sur les retards dans la soumission des tranches annuelles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/16);
- (b) Prendre note que 16 des 38 tranches annuelles des accords pluriannuels qui devaient être soumises n'ont pas été présentées à temps à la 51<sup>e</sup> réunion; et
- (c) Prendre note que, pour les tranches annuelles inscrites sur la liste ci-dessous qui devaient être soumises à la 51<sup>e</sup> réunion, il faudrait produire des lettres indiquant

les raisons du retard; et encourager les agences d'exécution et les gouvernements des pays visés à l'Article 5 intéressés à soumettre les tranches annuelles en question à la 52<sup>e</sup> réunion.

Agence	Pays	Secteur	Tranches	Observations des agences
Banque Mondiale	Antigua et-Barbuda	Élimination du CFC	2006	L'Accord sur la subvention n'est pas encore en place
PNUD	Bangladesh	Élimination des SAO	2005 et 2006	À soumettre à la 51 <sup>e</sup> réunion
PNUE	Bangladesh	Élimination des SAO	2005 et 2006	En attente de la signature du document de projet de l'Agence d'exécution principale
ONUDI	Bosnie-Herzégovine	Élimination des SAO	2005	Absence de collaboration
PNUD et PNUE	Dominique, Grenade, Saint Kitts-et-Nevis et Saint Vincent-et-les-Grenadines	Élimination du CFC	2007	Le PNUE et le PNUD sont en train de mettre au point des procédures administratives pour la mise en oeuvre des tranches 2007 adaptées aux réalités régionales des quatre pays concernés
France	Kenya	Élimination du CFC	2005	La réglementation sur les SAO n'a pas encore été publiée au Journal officiel
ONUDI	Jamahiriya arabe Libyenne	Élimination du CFC	2006	Statut incertain du Bureau national de l'ozone
ONUDI	Pakistan	Élimination du CTC	2005	En attente de l'incorporation du plan d'action qui avait été récemment approuvé par la Réunion des Parties
Banque Mondiale	Venezuela	Production du CFC	2007	Il y a eu du retard dans le voyage du consultant qui devait effectuer l'audit de vérification

**(e) Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/17: comporte quatre sections. La Section I contient les rapports d'avancement sur la mise en oeuvre des plans nationaux d'élimination du CFC en Afghanistan et à Cuba; le Section II contient le rapport d'achèvement de la mise en oeuvre du PGF au Burkina Faso et les rapports d'avancement sur la mise en oeuvre des PGF de Darussalam, Haïti et Myanmar. La Section III contient les rapports d'avancement sur la mise en oeuvre des projets d'élimination du bromure de méthyle en Bolivie, Cuba, Kirghizistan, Sri Lanka et sur le programme d'assistance technique du PNUD pour l'Afrique. La Section IV contient les rapports d'avancement sur le plan sectoriel des halons en Chine et sur le plan sectoriel d'élimination de la production du trichloroetane en Chine.

**Questions à examiner:**

- Plans nationaux d'élimination du CFC à Cuba: la mise en oeuvre du plan n'a démarré qu'en décembre 2006 lorsque le Document de projet a été signé par le gouvernement de Cuba et le PNUD. Une demande d'autorisation pour la soumission jointe à la 53<sup>e</sup> réunion, de la troisième et de la quatrième tranches du Plan;

- Rapports d'achèvement du PGF du Burkina Faso: le gouvernement du Burkina Faso a fait la demande en vue d'utiliser le solde disponible du financement du PGF, pour la mise en oeuvre du PGEF approuvé à la 50<sup>e</sup> réunion;
- Rapports d'avancement sur la mise en oeuvre des PGF de Brunei Darussalam, Haïti et Myanmar: retards importants dans le démarrage de la mise en oeuvre des sous-projets des PGF de ces trois pays;
- Projets sur le bromure de méthyle au Sri Lanka: retards dans la mise en oeuvre des deux projets d'élimination du bromure de méthyle;
- Programme d'assistance technique pour le bromure de méthyle dans un certain nombre de pays africains: ratification de l'Amendement de Copenhague par l'Angola, la République Centrafricaine, l'Éthiopie et la Zambie;
- Plan sectoriel de la Chine pour l'élimination des halons: rapport sur la production d'équipements d'incendie utilisant le CO<sub>2</sub>; et
- Plan sectoriel de la Chine pour l'élimination de la production du TCA: rapports de vérification soumis pour la période 2004-2006.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Cuba : autoriser la soumission jointe à la 53<sup>e</sup> réunion, de la troisième et de la quatrième tranches du plan national d'élimination des SAO pour le CFC, à la condition que les activités d'élimination soient en cours d'exécution et que le financement disponible soit décaissé;
- (b) Burkina Faso : prendre note que le PNUD reversera 43 116 \$US au Fonds à la 53<sup>e</sup> réunion, et envisager d'autoriser l'utilisation du reliquat du financement provenant du PGF, sur la base de rapport d'avancement sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEF et de la demande d'une la deuxième tranche qui sera soumise en 2008;
- (c) Brunei Darussalam : demander au Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement pour lui demander instamment de ratifier les amendements au Protocole et d'accélérer la mise en oeuvre du projet de PGF; demander au PNUD et au PNUE de réviser la stratégie d'élimination du projet de PGF en tenant compte de la situation actuelle du secteur de l'entretien en réfrigération; et demander au PNUE de poursuivre ses efforts en vue de communiquer avec le gouvernement et de présenter à la 52<sup>e</sup> réunion un rapport sur les progrès réalisés;
- (d) Haïti : demander au PNUD et au PNUE de réviser la stratégie d'élimination du projet de PGF en tenant compte de la situation actuelle du secteur de l'entretien en réfrigération; et demander au PNUE de présenter à la 52<sup>e</sup> réunion un rapport sur les progrès accomplis dans la révision du PGF et dans la mise en oeuvre effective des activités;
- (e) Myanmar: demander au Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement pour lui demander instamment d'accélérer la mise en oeuvre du projet de PGF; demander au PNUE et à l'ONUDI de réviser la stratégie d'élimination du projet de PGF en

tenant compte de la situation actuelle du secteur de l'entretien en réfrigération; et demander au PNUE de présenter un rapport à la 52<sup>e</sup> réunion sur les progrès accomplis dans la révision du plan d'action et dans la mise en œuvre effective des activités;

- (f) Sri Lanka: demander au Secrétariat d'écrire au gouvernement pour demander de terminer la mise en œuvre des projets d'élimination du bromure de méthyle, et demander au PNUD de soumettre les rapports d'achèvement de projet pertinents avant la 53<sup>e</sup> réunion;
- (g) Prendre note du rapport d'avancement sur la mise en œuvre du programme d'assistance technique pour le bromure de méthyle en Afrique; prendre note que le Mozambique a adressé au PNUD une demande officielle de retrait du programme d'assistance technique; demander au PNUD, en collaboration avec le PAC du PNUE, de continuer à fournir de l'aide à l'Angola, à la République Centrafricaine, à l'Éthiopie et au Zambie pour la ratification de l'Amendement de Copenhague; demander en outre au PNUD de finaliser la mise en œuvre du projet et de soumettre un rapport global avec les conclusions et les recommandations spécifiques pour examen à la 53<sup>e</sup> réunion.
- (h) Prendre note des rapports d'avancement sur les projets du bromure de méthyle soumis par les agences compétentes au nom des gouvernements de Bolivie et du Kirghizistan;
- (i) Chine: (plan sectoriel d'élimination des halons): prendre note qu'un montant de 1 206 978 \$US serait encore disponible en Chine pour le renforcement des capacités en raison du nombre insuffisant d'équipements d'incendie à base de CO2 produits, conformément à la décision 44/59; et
- (j) Chine (plan sectoriel pour l'élimination de la production du trichloroétane): prendre note des rapports de vérification sur la production du trichloroétane en Chine pour la période 2004-2006 et féliciter le gouvernement et la Banque d'avoir réalisé les objectifs de réduction de la production; demander à la Banque de soumettre un rapport global sur la situation de la mise en œuvre de l'Accord sur l'élimination de la production du trichloroétane; et demander aussi à la Banque de confirmer en 2008 le démantèlement total de l'usine de trichloroétane 1, profitant de l'exécution des autres missions de vérification en Chine.

## **9. Propositions de projets**

### **(a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/18: contient des statistiques sur les soumissions reçues, présente la liste de tous les projets et activités recommandés aux fins d'approbation globale (Annexe I), ainsi que la liste de projets dont l'examen individuel est recommandé (Annexe II).

Questions à traiter:

- L'examen des projets n'a permis d'identifier aucune question générique qui devrait être portée à l'attention du Comité exécutif.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation de la liste des projets recommandés aux fins d'approbation globale (Annexe I au document susmentionné).

**(b) Coopération bilatérale**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/19: contient six projets et activités soumis pour approbation par les gouvernements du Canada, France, Allemagne et Italie, au titre de la coopération bilatérale. Un projet est examiné dans le document et est recommandé aux fins d'approbation globale; le cinq autres seront examinés au titre du Point 8 (d) de l'Ordre du jour, autres projets d'investissement.

Questions à traiter:

- Il ressort de l'examen de son plan d'activités contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/7 que le niveau de la contribution bilatérale assigné à l'Allemagne dépasse le montant autorisé pour 2007 et pour les approbations de la 51<sup>e</sup> réunion.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- (a) Approuver pour un an seulement, le Réseau douanier de lutte contre la fraude en Amérique Latine pour 50 000 \$US, plus les frais d'appui d'agence, sous réserve des futures propositions de financement pour les deux autres années proposées dans ce projet; et
- (b) Conformément à la décision 49/19, informer les Parties du montant des contributions bilatérales établi pour la contribution de l'Allemagne de 2008, si le Comité accepte de financer le projet à la lumière de l'examen de la question du plan d'activités identifiée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/7.

**(c) Programmes de travail et amendements**

**(i) Amendements au programme de travail du PNUE 2007**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/20: contient 10 activités soumises par le PNUE, dont cinq demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions. Six des activités recommandées aux fins d'approbation globale et ont été examinées sous le Point 9 (a) de l'Ordre du jour. Une activité concerne un plan national d'élimination et sera examinée au titre du Point

9 (d) de l'ordre du jour sur les projets d'investissement. Une demande de financement pour la préparation de projet pour un PGEF en Angola à mettre en œuvre par le PNUD et un projet régional d'assistance technique pour un réseau de lutte contre la fraude sont recommandés pour examen individuel. Deux autres projets régionaux attendent l'approbation et la clarification du PNUE sur leur situation en vue de la soumission.

Questions à traiter:

- Approbation de la demande pour la préparation du PGEF en l'Angola, considérant que ce pays est l'un des rares à n'avoir pas ratifié l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal, conformément à la décision 40/35 par laquelle il a été "demandé aux Parties concernées de produire un document officiel et écrit par lequel elles s'engagent à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal préalablement à l'approbation du financement de leurs projets ».
- Projet régional d'assistance technique pour la création d'un réseau régional de lutte contre la fraude en Amérique Latine et dans les Caraïbes à mettre en oeuvre conjointement par le PNUE et le gouvernement du Canada. Une partie des coûts du volet PNUE peut être considérée comme faisant partie du budget du PAC; et
- Projets en instance: financement d'un réseau régional des responsables des SAO pour le SEAP et d'un réseau régional des agents des douanes et des responsables des SAO pour la lutte contre la fraude dans le Sud-est asiatique et dans le Pacifique. Les deux projets sont soumis à la 51<sup>e</sup> réunion, mais attendent l'approbation de la Suède pour un financement ne provenant pas du Fonds Multilatéral. Les projets seront retirés si la Suède maintient le financement, ou devront être examinés pour approbation par le Comité exécutif, dans le cas contraire. Une partie des coûts de ces propositions pourrait être supportée par le budget du PAC.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Envisager l'approbation de la demande de préparation d'un PGEF pour l'Angola, à la condition que le financement ne sera libéré que lorsque sera reçue une communication officielle du gouvernement indiquant son engagement écrit à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal;
- (b) Envisager l'approbation pour une année seulement, du volet PNUE du projet bilatéral relatif à un réseau régional de lutte contre la fraude en l'Amérique Latine actuellement soumis par le Canada, au titre du budget du PAC, et sous réserve des futures approbations pour les autres deux années du projet; et
- (c) Envisager l'approbation les deux projets régionaux d'assistance technique au niveau de financement réduit recommandé par le Secrétariat, et les autres coûts devant être supportés par le budget du PAC

**(ii) Programme de travail du PNUD pour 2007**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/21: contient 9 activités soumises par le PNUD, dont une proposition pour les coûts de la vérification du PGEF à Trinité-et-Tobago, une proposition pour la préparation d'un PGEF dans un pays à faible volume de consommation (Angola) à mettre en oeuvre par le PNUE, deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions, trois demandes de préparation de projet pour les projets d'investissement dans le secteur des inhalateurs à doseur à base de CFC en Colombie, en Inde et au Pakistan, et deux projets d'assistance technique relatifs aux halons. Les demandes pour le financement de l'audit du PGEF et pour le renouvellement des institutions au Chili recommandées aux fins d'approbation globale et qui ont été examinées sous le Point 9(a) de l'Ordre du jour. Les demandes de préparation de projet pour le secteur des inhalateurs à doseur à base de CFC attendent une décision stratégique du Comité exécutif. Les autres propositions ont été recommandées pour examen individuel et sont actuellement traitées sous le Point 9(d) de l'Ordre du jour.

Questions à traiter:

- Approbation de la demande de préparation du PGEF de l'Angola considérant que ce pays est l'un des rares à ne pas avoir ratifié l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal, conformément à la décision 40/35 par laquelle il a été décidé de "demander aux Parties concernées de produire un document officiel et écrit par lequel elles s'engagent à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal préalablement à l'approbation du financement de leurs projets".
- Demandes de préparation de projet pour les projets d'investissement relatifs aux inhalateurs à doseur en Colombie, en Inde et au Pakistan, pays qui ont déjà reçu des fonds pour les plans nationaux d'élimination du CFC et qui ont renoncé à demander des fonds supplémentaires du Comité exécutif pour l'élimination du CFC; et
- Non-conformité du Pakistan pour ce qui est du CTC par rapport à sa demande de renouvellement de son projet de renforcement des institutions.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait:

- (a) Envisager l'approbation des demandes de préparation de PGEF pour l'Angola, à la condition que le financement ne sera libéré que lorsque sera reçue une communication du gouvernement indiquant son engagement écrit à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal;
- (b) Examiner la demande de préparation de projet pour les projets d'investissement dans le secteur des inhalateurs à doseur sur la base du document révisé à présenter par le Secrétariat à la réunion sous le Point 11 de l'Ordre du jour, "*Options permettant de traiter la situation des pays mentionnés dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties (Suivi de la décision 49/33)* »; et
- (c) Envisager l'approbation du financement de la première année de la phase VI du

projet de renforcement des institutions du Pakistan, au niveau de financement de 112 333 \$US plus les frais d'appui d'agence, sous réserve du fonctionnement de mécanisme du Protocole de Montréal sur la non-conformité.

**(iii) Programme de travail de l'ONUDI pour 2007**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/22: contient 11 activités soumises par l'ONUDI pour le financement dont : une demande de renouvellement d'un projet de renforcement des institutions. Huit activités recommandées aux fins d'approbation globale et qui ont été examinées sous le Point 9(a) de l'Ordre du jour. Trois activités de préparation de projet pour les projets d'investissement dans les stratégies d'élimination des inhalateurs à base de CFC attendent une décision stratégique du Comité exécutif.

Questions à traiter:

- Préparation de projet pour les projets d'investissement dans le secteur des inhalateurs à doseur en Jordanie, au Mexique et au Venezuela, pays qui ont déjà reçu les fonds pour les plans nationaux d'élimination du CFC, et qui ont renoncé à demander des fonds supplémentaires du Comité exécutif pour l'élimination du CFC.

Mesure que l'on pourrait attendre du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait examiner la demande de préparation pour les projets d'investissement dans le secteur des inhalateurs à doseur sur la base du document révisé à présenter par le Secrétariat à cette réunion, sous le Point 11 de l'Ordre du jour, « *Options permettant de traiter la situation des pays mentionnés dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties (suivi de la décision 49/33)* ».

**(iv) Programme de travail de la Banque Mondiale pour 2007**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/23: contient une demande de renouvellement des projets de renforcement des institutions soumise par la Banque Mondiale. Cette demande est recommandée pour examen individuel sous le Point 9 de l'Ordre du jour.

Questions à traiter:

- Non-conformité de l'Équateur en ce qui concerne le bromure de méthyle, par rapport à sa demande renouvellement de son projet de renforcement des institutions.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation du financement de la première année du projet de renforcement des institutions de l'Équateur au niveau de financement de 88 400 \$US plus les frais d'appui d'agence, sous réserve du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal sur la non-conformité.



**(d) Projets d'investissement**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/18: contient dans l'Annexe II, une liste de 9 projets soumis pour examen individuel. Tous les autres projets d'investissement, aussi bien les activités en cours que les nouvelles, ont été examinés sous le Point 9(a) de l'Ordre du jour et ont été recommandés pour approbation globale. Les surcoûts de tous les 9 projets ont été approuvés.

Questions à traiter:

- Dans le Tableau 1 ci-dessous, chacun des 9 projets devrait être examiné et approuvé séparément. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat peuvent être consultées dans les documents pertinents du projet de pays mentionnés dans le tableau (s'il y a lieu, le Secrétariat donnera d'autres détails sur la ou les question soulevées).

Tableau 1: Liste des projets à examiner séparément

<b>Pays</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Agence</b>	<b>No du Document</b>	<b>Questions</b>
<b>Aérosol</b>				
Chine	Élimination de la consommation du CFC dans le secteur des aérosols pharmaceutiques	Banque Mondiale	ExCom/51/26	Stratégie (date d'établissement) et niveau de financement demandé (non inclus dans la première partie)
<b>Mousse</b>				
Chine	Élimination du CFC-11 dans le secteur de la mousse de polyuréthane: programme de travail 2007	Banque Mondiale	ExCom/51/26	Non recommandé pour approbation. Recommandé pour changement de modalité de mise en œuvre et vérification
<b>Agent de transformation/ Production du CTC</b>				
Chine	Phase I du plan sectoriel sur le CTC	Banque Mondiale	ExCom/51/26	Production de CTC vérifiée non justifiée
<b>Solvant</b>				
République Démocratique du Congo	Projet cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants	Italie	ExCom/51/27 et Add.1	Consommation restante du CFC-113 admissible. Devrait être résolu avant la 51 <sup>e</sup> réunion.
<b>Plans d'élimination</b>				
Bahamas	Plan de gestion de l'élimination finale du CFC	Banque Mondiale	ExCom/51/24	Non réalisation des activités prévues dans le plan antérieur; réarrangement problématique des principaux éléments du coût sans résultat tangible. Devrait être retiré avant la 51 <sup>e</sup> réunion (non inclus dans la première partie)
Indonésie	Plan national d'élimination des substances du Groupe I Annexe A et des Groupes II et III Annexe B	PNUD (Agence principale), Banque Mondiale, ONUDI	ExCom/51/30	Libération de fonds sans vérification suffisante; (programmation). Devrait être résolu avant la 50 <sup>e</sup> réunion. (Non inclus dans la première partie)

Paraguay	Plan de gestion de l'élimination finale des substances du Groupe I Annexe A	PNUD, PNUE	ExCom/51/33	Non-conformité du pays
Venezuela	Plan national d'élimination du CFC: programme de travail 2006	ONUDI	ExCom/51/37 et Add.1	Utilisation des matières premières au cours de l'année prochaine; vérification, stratégie; et information sur la Récupération/Recyclage encore attendue
Zimbabwe	Plan national d'élimination des substances du Groupe I Annexe A (phase II, première tranche)	Allemagne	ExCom/51/38	Nouveau plan national; montant de la contribution bilatérale de l'Allemagne

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait examiner la possibilité d'approuver chacun des 9 projets inscrits sur la liste contenue dans le Tableau 1 en s'appuyant sur les informations contenues dans le document pertinent de la proposition de projet en particulier: les observations du Secrétariat, tous les autres documents complémentaires diffusés conformément à la décision 41/80 et toute autre information fournie à la réunion par le Secrétariat ou l'agence d'exécution compétente.

## 10. Programmes de pays

Aucun programme de pays n'est soumis pour examen à cette réunion.

## 11. Options permettant de traiter la situation des pays mentionnés dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties (Suivi de la décision 49/33)

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/39: contient le document d'orientation préparé par le Secrétariat sur la question susmentionnée.

### Questions à traiter :

- Examiner la possibilité de fournir une aide financière pour l'élimination du CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur aux sept pays de l'Article 5 dotés d'installations de fabrication d'inhalateurs à doseur, et pour lesquels le financement pour l'élimination totale du CFC a déjà été approuvé;
- Fournir des directives spécifiques quant à la date limite pour les lignes de production des inhalateurs à base de CFC; l'année de référence à utiliser pour marquer le début de la consommation de CFC qui serait admissible au financement dans le sous-secteur des inhalateurs à doseur; et le délai pour le paiement des coûts d'exploitation de ce sous-secteur; et
- Examiner le niveau de financement pour l'élaboration des stratégies de transition des pays qui n'ont pas inclus ces stratégies dans les plans nationaux d'élimination ou dans les PGEF actuellement mis en oeuvre.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif : Examiner la possibilité d'octroyer une aide financière pour l'élimination du CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur des pays de l'Article 5 dotés d'installations de fabrication d'inhalateurs à doseur, et pour lesquels le financement a déjà été approuvé pour l'élimination totale du CFC. Le cas échéant, décider des directives spécifiques sur les questions suivantes:

- (a) Si la date limite du 25 juillet 1995 pourrait s'appliquer aux lignes de production d'inhalateurs doseurs à base de CFC;
- (b) L'année de référence à utiliser comme début de la consommation de CFC admissible au financement, dans le sous-secteur des inhalateurs à doseur
- (c) Le délai approprié pour le paiement des coûts d'exploitation/épargne du sous-secteur des inhalateurs à doseur; et
- (d) Examen plus approfondi du niveau de financement pour l'élaboration des stratégies de transition relatives aux produits de remplacement pour les inhalateurs à doseur sans CFC, dans les pays qui n'ont pas inclus ces stratégies dans les plans nationaux d'élimination ou dans les PGEF actuellement mis en œuvre.

**12. Rapport périodique sur l'état du processus de rétention des services d'un consultant pour effectuer l'étude sur le traitement des substances appauvrissant la couche d'ozone indésirables (suivi de la décision 50/42(e))**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/40: contient le rapport périodique sur l'état du processus de rétention des services d'un consultant pour effectuer l'étude sur le traitement des substances appauvrissant la couche d'ozone indésirables (suivi de la décision 50/42(e)).

Question à traiter :

- Aucune.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait prendre note des informations contenues dans le rapport périodique présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/40.

**13. Projet de rapport du Comité exécutif au Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès réalisés dans la réduction des émissions de substances réglementées dans l'utilisation des agents de transformation (suivi de la décision XVII/6 de la dix-septième Réunion des Parties).**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/41: contient un projet de rapport sur les progrès réalisés dans la réduction des émissions des substances réglementées dans l'utilisation des agents de transformation.

Questions à traiter:

- Aucune.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre: Le Comité exécutif pourrait approuver le rapport périodique présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/41, et le transmettre à la 27<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non-limitée.

**14. Examen de l'utilisation du tétrachlorure de carbone comme matière première et agent de transformation, et la co-production de tétrachlorure de carbone dans les pays visés à l'article 5 (suivi de la décision 48/27).**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/18: présente la voie à suivre par le Comité exécutif pour traiter la question à cette réunion en l'absence d'un rapport global du TEAP sur les projets d'élimination du CTC et les accords préparés par l'Administrateur principal, surveillance et évaluation, à examiner sous le Point 8(a)(i) de l'Ordre du jour.

Questions à traiter :

- Aucune.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: Aucune

**15. Rapport amendé sur la conciliation des comptes de 2005 (suivi de la décision 50/44 (a)).**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/43: présente une réimpression du document soumis à la 50<sup>e</sup> réunion avec les nouvelles informations demandées par la 50<sup>e</sup> réunion. Le document a été préparé par le Trésorier.

Question à traiter:

- Aucune.

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- (a) Prendre note de la conciliation des comptes de 2005 présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/43;
- (b) Prendre acte du rapport actualisé sur les dépassements budgétaires présenté par le PNUD et annexé au présent document, tout en prenant note que bien que des progrès ont été réalisés, des clarifications supplémentaires sont encore nécessaires; et
- (c) Le Trésorier a effectué les ajustements suivants, tel que requis: PNUD: 2 370 \$US; PNUE 373 357 \$US; Banque Mondiale 96 680 \$US et 622 257 \$US.

**16. Projet de mandat d'une évaluation complète et indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 (suivi de la décision 50/27).**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/44: présente un historique du régime des coûts administratifs du Fonds multilatéral ainsi qu'un projet de mandat demandé à la 50<sup>e</sup> réunion, en vue d'une évaluation complète et indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011).

Questions à traiter:

- Mandant proposé; et
- Dépenses afférentes

Mesures que l'on pourrait attendre du Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité à adopter le projet de mandat en prenant note que le Secrétariat du Fonds pourrait présenter au Comité exécutif à sa 52<sup>e</sup> réunion, des coûts basés sur les offres provenant de consultants qualifiés.

**17. Questions relatives au budget du Secrétariat du Fonds pour 2007 (suivi de la décision 50/45).**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/45: En attente.

-----